

CLUB ATHLETIQUE BRIVE CORREZE BASKET

Gymnase de Bouquet – Rue Roger Pecheyrand

19100 Brive-la-Gaillarde

Tél : 05 55 87 15 51 – 06 86 81 57 17- 07 83 75 94 52.

Email : cabcbasket@gmail.com

Brive, le 07 JUIN 2017

**SAISON 2017-2018**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR TOUS (obligatoire)**

NOM du licencié :.....Prénom :.....

Né(e) le :.....A :.....

Adresse :.....

N° de Tél :.....Portable.....

E Mail.....(Très important pour le club)

**POUR LES ENFANTS MINEURS -DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'ENFANT**

Père-Mère-Tuteur (de l'enfant ci-dessus nommé)

Je soussigné(e)

NOM :.....Prénom :.....

Professions des Parents.....

Adresse :.....

Souhaits des Parents pour s'investir dans le Club : Faire : OTM – Correspondant d'Equipes -Autres  
Souhaits :.....

**-déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'éducateur, l'entraîneur ou toute personne responsable du CA BRIVE CORREZE BASKET à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'urgence rendues nécessaires en cas d'accident.**

- autorise mon enfant à être transporté par les dirigeants du CA BRIVE CORREZE BASKET ou par les parents d'autres enfants de son équipe pour effectuer des matchs à l'extérieur de BRIVE.

- autorise mon enfant à être photographié ou filmé durant les activités de basket (animations diverses, entraînements, matchs, stages, goûters, etc..) et ceci à des fins d'exposition, presse écrite, et ou télévisée, brochures papiers et publications internet.

**Personne à prévenir en cas d'accident si différent du responsable :**

**NOM.....Prénom.....**

**Téléphone..... Fait à.....le.....Signature du représentant légal.....**

**Points importants du règlement** :- s'assurer que l'entraînement a bien lieu –l'association décline toute responsabilité en dehors des entraînements. **L'enfant devra être accompagné et repris dans le gymnase.**

Les joueurs ayant eu une faute technique au cours d'un match devront impérativement régler celle-ci au CABC avant de reprendre sa licence , ce n'est pas le club qui prends en charge cette sanction .Il en sera de même pour les équipes qui déclarent forfait du fait d'un manque de joueurs ou de véhicules pour le transport des joueurs , le montant de l'amende devra être réglé par les joueurs ou joueuses de l'équipe ayant entraînés le forfait.

D'autre part l'utilisation des Minibus du club pour les déplacements des équipes qui le désirent est payante (sauf la 1ere utilisation qui est prise en charge par le club) Cela consiste à refaire le plein du véhicule qui a été mis à votre disposition .